

## Liste des documents constituant le dossier de demande d'Autorisation Environnementale des *Eoliennes des Lupins*

La présente enquête publique est organisée et réalisée en conformité avec le Chapitre III, du Titre II, du Livre Premier, de la partie législative, et le chapitre III du Titre II, du Livre premier de la partie réglementaire, du code de l'environnement.

Elle constitue une des phases de la procédure d'instruction de la demande d'autorisation environnementale. Cette enquête publique fait suite à la phase d'examen et précède la phase de décision, à l'issue de laquelle le préfet du département de l'Aisne pourra accorder ou refuser l'autorisation environnementale nécessaire à la réalisation du parc éolien des Lupins.

Nom du document	N° document / dossier papier	N° document / dossier numérique
ADMINISTRATIF		
Lettre de demande d'autorisation environnementale pour le parc éolien des Lupins	1	1
Attestation de dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès de la DDT de l'Aisne	2	2
Attestation de dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès de la DREAL de l'Aisne	3	3
Check-list de complétude d'un dossier de demande d'autorisation environnementale unique d'une installation classée à destination des pétitionnaires	4	4
Dossier administratif	5	5
Avis tacite de l'autorité environnementale	6	6
Réponse du pétitionnaire à l'avis de l'autorité environnementale	7	7
ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE		
Note de présentation non technique	8	8
Résumé non technique de l'étude d'impact	9	9A et 9B
Etude d'impact sur l'environnement	10	10A à 10K
Volet milieu naturel	11	11A à 11G
Volet paysager	12	12A à 12I
Etude d'impact acoustique	13	13
ETUDE DE DANGERS		
Résumé non technique de l'étude de dangers	14	14
Etude de dangers	15	15A et 15B
PLANS		
Plan de situation (échelle 1/25 000 <sup>ème</sup> )	16	16
Plan d'ensemble (échelle 1/2 500 <sup>ème</sup> )	17	17

Note : les avis émis par les différents services de l'Etat durant la phase d'instruction seront joints au présent dossier de demande d'autorisation environnementale par les soins de la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne.